



**Recommandations du workshop Diaspora Scientifique**

**« Du Brain drain au Brain Gain »**

**Organisé par la fondation « Partager le Savoir »**

**Genève le 12 et 13 janvier 2009**

## **LE CONTEXTE ACTUEL**

Une diaspora scientifique est une communauté de chercheurs vivant et travaillant en dehors de son pays d'origine. **Les participants tiennent à réaffirmer que la liberté de circuler et de poursuivre leurs recherches dans un pays où ils puissent donner la mesure de leur potentiel est un droit fondamental.** Ils constatent que la diaspora peut constituer un vecteur essentiel de l'innovation et du développement de leur pays d'origine. A moyen comme à long terme, dans des conditions de libre circulation des chercheurs et de l'information, il ne voient pas les inconvénients liés à la prétendue "fuite des cerveaux", mais plutôt un **gain** de productivité et une **accélération** de l'innovation, à condition que les conditions de vie et de travail soient satisfaisantes dans le pays d'origine. Sous ce rapport, l'Afrique sub-saharienne manque cruellement d'infrastructures (par exemple de réseau internet et de grille de calcul) suffisantes pour retirer tout le bénéfice de sa diaspora. L'existence de la diaspora a besoin d'être reconnue, non plus comme un problème, mais comme un **phénomène positif** lié au développement du monde, ainsi qu'à celui de la nation d'origine. Il faut aussi reconnaître l'apport d'une diaspora pour le développement du pays hôte qui se doit de lui faciliter les formalités d'établissement. Il s'agit donc de déculpabiliser les acteurs de ce mouvement naturel et de renforcer la confiance de ceux que tente l'aventure de la mobilité. De ce contexte découlent les recommandations suivantes :

## **LES SIX RECOMMANDATIONS**

### **Il faudrait :**

- 1. instituer** un nouveau type de visa mieux adapté aux besoins des chercheurs. ;
- 2. associer** la diaspora aux évaluations de la recherche et des chercheurs du pays d'origine et lui donner un espace de participation dans la stratégie de développement. ;
- 3. mettre en place** des outils de collaboration scientifique pérenne entre les pays d'origine et les expatriés ; à titre d'exemple on peut citer les bourses de recherche, le statut de professeurs invités et associés.
- 4. faire recours** aux compétences de la diaspora pour mieux intégrer les collaborations scientifiques internationales et les centres de recherche tels que le CERN et ICTP
- 5. améliorer** l'accès à l'Internet haut débit ainsi qu'aux grilles de calcul dans les pays d'origine, et rendre cet accès moins onéreux
- 6. encourager** les chercheurs de la diaspora à se constituer en associations reconnues de façon à pouvoir négocier directement avec les acteurs du pays hôte les divers aspects, (civils comme financiers) qui leur soient le plus adaptés.